



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **Province du Québec**

### **Municipalité de Venise-en-Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 7 décembre 2020 à 14 h 50 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public. L'ensemble des membres du conseil est présent physiquement.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Monsieur Steve Robitaille, conseiller, est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

### **Ordre du jour**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. DIRECTION GÉNÉRALE
6. FINANCES
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC
11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. COMPTES DU MOIS
  - 14.1 DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 2 novembre 2020 à 14 h 50 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public. L'ensemble des membres du conseil est présent physiquement.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Monsieur Steve Robitaille, conseiller, est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

### **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12058-12-07

#### **2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020**

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

### **3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question d'ordre général adressée au conseil n'a été reçue auprès de la Municipalité avant la date de la séance, exceptée pour la problématique de sécurité près du parc Jameson durant la saison estivale. Une motion d'engagement est prévue pour répondre à la présente question.

### **4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

12059-12-07

#### **4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2020**

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

### **5 DIRECTION GÉNÉRALE**

12060-12-07

#### **5.1 Autorisation de signature – acte d'acquisition – lots 5 107 753, 5 107 782, 5 107 747, 5 107 787, 5 107 788, 5 107 751, 5 107 882**

CONSIDÉRANT l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à une municipalité d'acquérir des voies ouvertes à la circulation



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



depuis au moins 10 ans ;

CONSIDÉRANT que les procédures de publication définies par l'article 72 de Loi sur les compétences municipales ont été respectées ;

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec la déclaration d'acquisition au registre foncier pour les lots 5 107 753, 5 107 782, 5 107 747, 5 107 787, 5 107 788, 5 107 751, 5 107 882.

12061-12-07

**5.2 Calendrier des séances ordinaires – 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par M Jacques Landry appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ÉTABLIR les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 comme suit ;

- Les lundis 11 janvier, 1er février, 1er mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 4 octobre, 1er novembre et 6 décembre.

- Le mardi 7 septembre ;

D'ÉTABLIR l'heure des séances du conseil à 14h si le contexte sanitaire oblige la tenue de celles-ci sans la présence du public et à 19h si les consignes gouvernementales permettent la présence du public.

12062-12-07

**5.3 Ratification – transaction de quittance et fin d'emploi – Éric Parent**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire s'entendre sur les modalités de fin d'emploi de M. Éric Parent, ouvrier de voirie ;

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la transaction de quittance signée par le maire et le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, intervenue avec M. Éric Parent en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

D'AUTORISER le directeur général à exécuter les modalités de la transaction de quittance ;

DE REMERCIER M. Éric Parent pour les services rendus auprès de la Municipalité durant toutes ces années et de lui souhaiter une bonne continuation.

12063-12-07

**5.4 Autorisation de signatures – contrat à durée indéterminée – directeur général**

CONSIDÉRANT qu'un contrat de travail à durée indéterminée est intervenu entre la Municipalité et M. Martineau le 24 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la rémunération et les avantages



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



sociaux du directeur général afin de mieux refléter les conditions du marché actuel ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se déclare satisfaite de la prestation de travail de M. Martineau et désire être compétitive pour retenir ses services.

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail du directeur général qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **6 FINANCES**

12064-12-07

#### **6.1 Approbation – prévisions budgétaires 2021 – service de transport adapté**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 6 820 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Venise-en-Québec pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

Il est proposé par M Alain Paquin, appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Venise-en-Québec nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021 ;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 6 820 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Venise-en-Québec, et d'en autoriser le paiement.

#### **6.2 Avis de motion et dépôt – projet de règlement de taxation 2021**

Le conseiller M Alain Paquin dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de la prochaine assemblée du conseil, le règlement n°474-2021 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021.

12065-12-07

#### **6.3 Autorisation de paiement – B. Fréreau & Fils – soutien technique pp3**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés au mois d'octobre pour la réparation préventive du poste de pompage 3 ;

CONSIDÉRANT que l'écart entre la soumission et la facture est de l'ordre de 11 790,87 \$ ;

CONSIDÉRANT que cet écart provient de tâches supplémentaires lors de l'opération.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par M Alain Paquin, appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise B. Frégeau & Fils d'un montant de 31 290,81 \$ plus les taxes applicables.

12066-12-07

**6.4 Autorisation de paiement – factures ajustées – Municipalité d'Henryville**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a fait appel, par ses protocoles d'entraide, à la Municipalité d'Henryville pour de l'assistance en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le coût de cette assistance est établi par le règlement n°178-2017 - Tarification du service des incendies pour les municipalités environnantes et lors des interventions du service des incendies pour les automobiles (sic) des non-résidents ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement ne prévoit pas les frais d'essence et de couverture de caserne ;

CONSIDÉRANT que la facture #63 impose des frais pour huit pompiers quand cinq pompiers ont été demandés par le Service de sécurité incendie de Venise-en-Québec ;

Il est proposé par M Alain Paquin, appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à la Municipalité d'Henryville d'un montant de 7 297,36 \$ qui inclue les corrections énumérées dans le préambule.

12067-12-07

**6.5 Adoption - taux d'intérêt 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil peut fixer par résolution le taux d'intérêt pour toute taxe impayée à l'expiration du délai prévu à l'article 1013 ;

CONSIDÉRANT que le minimum établi par la Loi s'établit à 5 % ;

Il est proposé par M Alain Paquin, appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER un taux d'intérêt de 8 % pour l'année 2021 pour toute taxe impayée telle que définie dans le préambule.

12068-12-07

**6.6 Fonds de roulement – fermeture des projets 2020**

CONSIDÉRANT que le conseil, par la résolution 11927-06-01, a procédé à l'ouverture des enveloppes budgétaires pour les projets 2020 financés à même le fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ajustement du financement des projets en retirant la vidange des boues pour un emprunt au fonds de roulement en vertu des conditions établies par la Loi ;

Il est proposé par M Alain Paquin, appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE FERMER les projets 2020 financer par le fonds de roulement pour retourner au fonds de roulement un montant de 1 401,73 \$.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION**

**7.1 Dépôt - rapport inspecteur – novembre 2020**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 novembre 2020.

12069-12-07

**7.2 Adoption de la programmation – version n° 2 – TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M Michel Vanier, appuyé par M Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ; QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

12070-12-07

**7.3 Autorisation – travaux hôtel de ville**

CONSIDÉRANT les travaux à venir à l'hôtel de ville de Venise-en-Québec tel que présenté selon le plan daté du 8 novembre 2020 et préparé par M. Sylvain Girard, responsable des travaux publics.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par M Michel Vanier, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le responsable des travaux publics à entreprendre les démarches en vue de réaliser les travaux d'aménagement de l'hôtel de ville, le tout selon les modalités prescrites au règlement numéro 459-2018 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

12071-12-07

**8.1 Résiliation d'entente – Service de prévention en sécurité incendie – Ville de Bedford**

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Ville de Bedford et la Municipalité de Venise-en-Québec le 2 juin 2016 ;

ATTENDU que ladite entente prévoyait les services d'un préventionniste provenant du Service de sécurité incendie de la Ville de Bedford pour couvrir le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

ATTENDU que la Ville de Bedford avait pour obligation, afin de respecter l'entente, de fournir le service d'un préventionniste, et que, la Municipalité de Venise-en-Québec, pour respecter l'entente, avait l'obligation de s'acquitter des frais horaires selon les conditions établies ;

ATTENDU que depuis le départ du seul préventionniste du Service de sécurité incendie de la Ville de Bedford, celle-ci n'a pas été en mesure de le remplacer ;

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec a pris des mesures temporaires pour répondre à ses besoins ;

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec désire désormais pérenniser cesdites mesures ;

ATTENDU que l'incapacité pour la Ville de Bedford à embaucher un nouveau préventionniste constitue une rupture de l'entente intermunicipale.

Il est proposé par M Johnny Izzi appuyé par M Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la résiliation de l'entente qui a pris effet depuis dès le départ du préventionniste de la Ville de Bedford.

12072-12-07

**8.2 Octroi de contrat – régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville**

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec, par sa résolution 11982-08-03, a conclu un contrat avec la régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour les services d'un préventionniste (ci-après, la régie), et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de Venise-en-Québec se déclare satisfait des services de la régie.

Il est proposé par M Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



la Municipalité l'entente intermunicipale pour le service de prévention incendie qui prendra fin le 31 décembre 2021.

### **8.3 Motion d'engagement - circulation et sécurité - parc Jameson**

12073-12-07

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la pétition du 21 septembre 2020 relative la sécurité et la circulation automobile près du parc Jameson lors de la saison estivale ;

Il est proposé par M Johnny Izzi, appuyé par M Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

QUE le conseil s'engage à résoudre le problème de circulation et de sécurité près du parc Jameson.

## **9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

12074-12-07

### **9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 224, 35e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire ;
- 507, avenue Venise Ouest – rénovation bâtiment principal ;
- 183, 21e Rue Ouest – construction bâtiment principal ;
- 181, 21e Rue Ouest – construction bâtiment principal ;
- 206, 44e Rue Ouest – rénovation bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par M Gérard Bouthot, appuyé par M Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

12075-12-07

### **9.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Sylvain Gagnon Techni-civil inc.**

ATTENDU que la Municipalité travaille activement à la réfection et à l'amélioration du sentier de la nature ;

ATTENDU que plusieurs démarches sont nécessairement afin de déposer une demande d'autorisation ainsi qu'une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il est proposé par M Gérard Bouthot, appuyé par M Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Sylvain Gagnon Techni-civil inc. au montant maximal de 8 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre de service datée du 9 novembre 2020 ainsi que d'autoriser le paiement des services reçus pour un montant maximal de 8 000 \$ plus les taxes applicables.





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12076-12-07

**9.3 Demande de dérogation mineure – lot 6 214 608 et ses concordances**

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme une procédure de lotissement qui aurait pour effet une subdivision du lot 6 214 608 en zone agricole, dont l'usage résidentiel, est protégée par droits acquis ;

CONSIDÉRANT que le produit de ce lotissement créerait deux lots dont le premier, portant le numéro civique 27 de la 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, aurait une marge latérale de 2,20 mètres au lieu de 10 mètres et dont le second lot, portant le numéro civique 31 de la 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, aurait une marge latérale de 6,29 mètres au lieu de 10 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'aucun citoyen n'a fait parvenir de commentaire avant la date prévue mentionnée dans l'avis public du 29 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M Gérard Bouthot, appuyé par M Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ACCUEILLIR favorablement la demande de dérogation mineure pour le lot 6 214 608 tel que défini dans le préambule.

12077-12-07

**9.4 Demande de dérogation mineure – lot 6 402 573**

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputée conforme une nouvelle construction se situant en partie dans la zone cm-22 et la zone Ha-25, sur le lot 6 402 573 de la 21<sup>e</sup> Rue Ouest avec une marge latérale de 1,5 mètre au lieu de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'aucun citoyen n'a fait parvenir de commentaire avant la date prévue mentionnée dans l'avis public du 16 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M Gérard Bouthot, appuyé par M Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ACCUEILLIR favorablement la demande de dérogation mineure pour le lot 6 402 573 tel que défini dans le préambule.

**10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC**

12078-12-07

**10.1 Autorisation de travaux sur voie publique – 15<sup>e</sup> Avenue Est**

CONSIDÉRANT le projet domiciliaire sur la 15<sup>e</sup> Avenue Est ;

CONSIDÉRANT que le promoteur du projet désire prolonger une partie du réseau afin de desservir cinq lots ;

Il est proposé par M Alain Paquin, appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les Entreprises D. Doiron Inc. à entreprendre des travaux dans l'emprise de la voie publique conditionnellement à ce qu'il remette l'emprise à son état originel.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

12079-12-07

**11.1 Octroi de contrat - autorisation de signature – contrat de service  
– plateforme Amilia**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de se doter d'une plateforme pour faciliter l'inscription des événements et des activités en ligne.

Il est proposé par M Raymond Paquette, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Amilia pour un montant de 99\$/mois plus les taxes applicables, plus les frais de service de 1% par transaction ainsi que les frais usuels de cartes de crédit ;

D'AUTORISER la responsable des loisirs, de la culture et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de service tel que défini dans la présente résolution.

12080-12-07

**11.2 Demande d'aide financière – maison des jeunes Le Break**

CONSIDÉRANT que le contexte sanitaire dû à la Covid-19 a fait en sorte que la maison des jeunes Le Break n'a pu tenir ces deux activités principales de financement ;

CONSIDÉRANT que le conseil reconnaît l'importance la maison des jeunes et son impact dans la collectivité.

Il est proposé par M Raymond Paquette, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une aide d'un montant de 5000 \$ à la maison des jeunes Le Break

12081-12-07

**11.3 Demande d'aide financière – Centre bénévole d'Henryville**

CONSIDÉRANT les bénéfices apportés à la collectivité par le Centre d'entraide Régional d'Henryville ;

Il est proposé par M Raymond Paquette, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un montant de 2 000 \$ pour l'année 2021 au Centre d'entraide Régionale d'Henryville, payable en 2021.

12082-12-07

**11.4 Demande d'aide financière – Camp Youhou !**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière aux municipalités afin de compenser aux dépenses supplémentaires et la réduction des revenus ;

CONSIDÉRANT que dans cette aide, une partie est prévue pour les camps de jours ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que la Municipalité procède par gestion déléguée ;

Il est proposé par M Raymond Paquette, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 2 000 \$ au camp Youhou !, filiale du Groupe Domisa.

12083-12-07

**11.5 Demande d'aide financière – Coopérative de santé du lac Champlain**

CONSIDÉRANT la campagne de vaccination qui s'est tenue le 7 et 8 novembre dernier a permis de vacciner 370 personnes gratuitement ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative a subi un manque à gagner en s'abstenant de tarifier pour les non-membres ;

Il est proposé par M Raymond Paquette, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 1 050 \$ à la Coopérative de santé du lac Champlain.

**12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

12084-12-07

**12.1 Achat – dameuse à neige**

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la Municipalité, de se doter d'un instrument qui servira à préparer adéquatement les pistes de ski fond et de Fat bike ;

CONSIDÉRANT une aide financière de 2 000 \$ de la CLAACC ;

Il est proposé par M Raymond Paquette, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat et le paiement d'une dameuse à neige au montant de 4 340 \$ plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Tillertechestrie.

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

**14 COMPTE DU MOIS**

12085-12-07

**14.1 Déboursés du mois de novembre 2020**

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de novembre 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 348 629,37 \$ ;

D'APPOUVER les dépenses figurant sur la liste des déboursés à approuver pour un montant de 43 724,03 \$.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

12086-12-07

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par M Jacques Landry appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 15 h 05.

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-  
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION  
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**ANNEXE 1**

<b>CHÈQUES</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>COMPTES</b>
C2000421	MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	680,61 \$	02-220-00-153
C2000422	ADGMQ	57,49 \$	02-130-00-454
C2000423	DETECTION THERMIQUE JD INC.	1 446,96 \$	02-701-20-522
C2000424	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	603,70 \$	02-702-30-670
C2000425	LECLERC BRUNO	200,00 \$	01-211-90-000
C2000426	MISSION COMMUNICATIONS, LLC	452,97 \$	02-415-60-521
C2000427	MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN INC.	436,21 \$	02-451-60-521
C2000428	CHÈQUE ANNULÉ	- \$	
C2000429	SAVOIE PATRICK	84,50 \$	02-701-90-447
C2000430	ROBERTS & CIE LTÉE	45 415,13 \$	58-210-90-000
C2000431	LES SEIGNEURIES DU LAC	1 000,00 \$	02-701-90-447
C2000432	WARREN KAROLINE	139,12 \$	02-701-90-970
C2000433	ANDRÉ PARIS INC.	1 509,05 \$	02-320-00-516
C2000434	AQUA DATA INC.	4 421,94 \$	02-413-00-521
C2000435	AUBIN ST-PIERRE INC.	345,09 \$	02-320-00-526
C2000436	ADGMQ	287,44 \$	02-130-00-454
C2000437	BLANKO	6 036,19 \$	02-622-00-340
C2000438	CARDIO CHOC	1 607,35 \$	02-230-01-454
C2000439	LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES	229,49 \$	02-320-00-522
C2000440	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	9 082,80 \$	02-413-00-640-01
C2000441	COPARDÈS CANADA INC.	330,00 \$	02-190-00-610
C2000442	EMRN	140,55 \$	02-230-01-675
C2000443	ÉCHO-TECH H2O INC.	1 710,25 \$	02-414-00-521
C2000444	FABRIK ART	592,12 \$	02-130-00-670
C2000445	GARAGE YVES ST-LAURENT	244,11 \$	02-320-00-525
C2000446	G.E.S.T.I.M.	4 008,84 \$	02-610-00-410
C2000447	JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	718,59 \$	02-220-00-525
C2000448	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	992,5 \$	02-702-30-670
C2000449	LIBERTEVISION INC.	2 106,92 \$	02-701-20-670
C2000450	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.	49,41 \$	02-470-00499
C2000451	CHÈQUE ANNULÉ	- \$	
C2000452	MOREAU GERARD	112,50 \$	01-234-71-000 02-190-522/02-701-20-522-
C2000453	REIS JEAN-PIERRE	190,00 \$	02/02-320-00-522
C2000454	ROCHELEAU ET FILS	359,87 \$	02-320-00-516
C2000455	RÉGIE INTER. D'INCENDIE MT- ST-GREGOIRE	1 138,50 \$	02-220-00-141-53



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



C2000456	ROBERTS & CIE LTÉE	6 984,73 \$	02-415-10-521
C2000457	STA ARCHITECTES INC.	977,29 \$	02-701-50-522-07
C2000458	TENAQUIP	943,10 \$	02-320-00-640-01
C2000459	TURCOTTE MARCEL	200,00 \$	01-211-90-000
C2000460	UNIFORMES BEAUDIN	241,45 \$	02-320-00-650
C2000461	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	379,42 \$	02-130-00-454
C2000462	FERME LA GUÉRINIÈRE INC.	459,90 \$	02-320-00-521
C2000463	GARAGE YVES ST-LAURENT LES UNIFORMES W.	452,83 \$	02-320-00-650
C2000465	GRADINGER/UNIPLUS	201,21\$	02-220-00-650
C2000466	LAPLANTE DAVID	1 977,58 \$	02-130-00-414
C2000467	LABORATOIRE DE LA MONTÉRÉGIE INC.	1 473,40 \$	58-210-90-000
C2000468	MARTECH INC.	611,67 \$	02-355-00-640
C2000469	MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	7 297,36 \$	02-220-00-141-51
C2000470	MUNICIPALITÉ DE ST-ARMAND	134,14 \$	02-220-00-141-51
C2000471	PHARMACIE P-H AUBIN ET E. GODBOUT	112,30 \$	02-230-01-675
C2000472	RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	20,66 \$	02-702-30-670
C2000473	RABAIS CAMPUS	80,43 \$	02-702-30-494
C2000474	TREMBLAY GENEVIÈVE	100,00 \$	02-701-90-996
C2000475	UNIFORMES BEAUDIN	149,47 \$	02-220-00-650
C2000477	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	1 369,94 \$	02-413-00-640-01
C2000478	CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	399,68 \$	02-320-00-681
C2000479	G.E.S.T.I.M.	1 083,83 \$	02-610-00-410
C2000480	KEMIRA WATER SOLUTION CANADA INC.	7 807,38 \$	02-414-00-635
L2000432	HYDRO QUÉBEC	3 364,32 \$	DIVERSE
L2000433	MÉTRAS MARTYNE	336,00 \$	02-701-20-522-02
L2000434	TOILETTES SUPRA	195,46 \$	02-701-50-522
L2000435	AUDETTE DANIEL	35,00 \$	02-690-00-459
L2000436	LAMOUREUX PIERRE	35,00 \$	02-690-00-459
L2000437	ANNULÉ	- \$	
L2000438	LALONDE NICOLE	35,00 \$	02-690-00-459
L2000439	LANGEVIN PAULE	35,00 \$	02-690-00-459
L2000440	LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.	814,36 \$	02-610-00-410
L2000441	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	73,96 \$	02-320-00-640
L2000442	ST-MAURICE MANON	35,00 \$	02-690-00-459
L2000443	ADMQ	666,86 \$	02-130-00-454
L2000444	BORDO, LANA	950,00 \$	02-190-00-522
L2000445	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	1 966,07 \$	02-340-00-521 02-413-00-444/02-414-00- 444
L2000446	EUROFINS / ENVIRONEX	655,08 \$	



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



L2000447	GARAGE LÉO LORD	18,68 \$	02-320-00-640
L2000448	GROUPE SYNERGIS INC.	4 024,13 \$	02-701-20-522-02
L2000449	HYDRO QUÉBEC	2 879,10 \$	DIVERSE
L2000450	L'HOMME ET FILS ENR	3 045,94 \$	DIVERSE
L2000451	LA CAPITALE ASS. ET GEST. DU PATRIMOINE	2 089,72 \$	DIVERSE
L2000452	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	21 879,41 \$	02-451-10-951
L2000453	MARCHÉ VENISE	130,23 \$	02-190-00-610
L2000454	MICLETTE RACHEL	2 325,00 \$	02-701-50-522
L2000455	NETTOYEUR MARTIN	145,76 \$	02-190-00-522/02-701-20- 522-02
L2000456	PAPETERIE COWANSVILLE	758,84 \$	02-130-00-670
L2000457	PUROLATOR INC.	10,60 \$	02-130-00-321
L2000458	SUPER SOIR	1 184,02 \$	02-320-00-681/02-220-00- 681
L2000459	TÉLÉBEC LTÉE	130,26 \$	02-622-00-331
L2000460	TÉLUS	128,59 \$	02-320-00-331/02-220-00- 331
L2000461	TOILETTES SUPRA	206,96 \$	02-701-50-522
L2000462	XITTEL INC.	183,79 \$	02-622-00-331
L2000463	PROANIMA	1 236,06 \$	02-690-00-499
L2000464	ARÉO-FEU LTÉE	757,12 \$	02-220-00-640-01
L2000465	AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC	287,44 \$	02-701-50-522-01
L2000466	B. FRÉGEAU & FILS INC.	3 679,20 \$	02-701-50-522-07
L2000467	DESJARDINS	150,00 \$	02-130-00-496
L2000468	G.M.A.C.	518,26 \$	02-610-00-515
L2000469	HYDRO QUÉBEC	2 066,66 \$	DIVERSE
L2000470	NETTOYEUR MARTIN	145,76 \$	02-190-00-522/02-701-20- 522-02
L2000471	PUROLATOR INC.	5,31 \$	02-130-00-321
L2000472	SAUVE-GARDE NATURE	80,00 \$	02-470-00-499
L2000473	SERVISYS INC.	2 381,42 \$	02-701-20-522-02
L2000474	TETRA TECH QI INC.	3 449,24 \$	02-415-00-410
L2000475	XITTEL INC.	183,79 \$	02-622-00-331/02-701-50- 522
L2000476	PG SOLUTIONS	935,90 \$	02-220-00-649
L2000477	DESJARDINS SERVICE DE PAIE SERVICE DE CARTES	241,88 \$	02-130-00-496
L2000478	DESJARDINS	2 130,96 \$	DIVERSE
L2000479	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	2 545,26 \$	02-340-00-521
L2000480	HYDRO QUÉBEC	2 827,23 \$	DIVERSE
L2000481	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	1 029,10 \$	02-220-00-454
L2000482	PAPETERIE COWANSVILLE	100,35 \$	02-130-00-670
L2000483	TETRA TECH QI INC.	4 024,13 \$	02-415-00-410
L2000484	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	2 236,27 \$	02-130-00-413/02-130-00- 414



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



RÉGIE INTER. EAHV	73 409,00 \$	
HYDRO QUÉBEC	3 511,30 \$	DIVERSE
S-TOTAL	276 457,77 \$	
SALAIRES	<u>72 171,60 \$</u>	
	<b><u>348 629,37 \$</u></b>	
À APPROUVER B. FRÉGEAU	35 976,67 \$	58-210-90
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	<u>7 297,36 \$</u>	02-220-00-141-53
	<b><u>43 274,03 \$</u></b>	